



Laboratoire méditerranéen de Sociologie - UMR 7305

## Compte rendu du Conseil de labo et relevé de décisions

LAMES, 16 février 2018

**Présents :** Cesare Mattina, Constance de Gourcy, Laurent Mucchielli, Pierre Fournier, Sylvia Girel, Daphné Bibard, Sylvie Chiousse, Brigitte Coche

### ✦ Agenda

**Prochaine AG et Journée des doctorants :** 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2018

**Prochains Conseils de labo :** 16 mars, 13 avril, 25 mai

### ✦ Budget

D'une dotation « 2017 stylisée » vers un budget prévisionnel...

Dépenses 2017 = 32 000 € qui se décomposent grossièrement en :

7000 € fonctionnement (consommables et autres) ;

9 500 € manifestations scientifiques (missions, repas, inscriptions, organisations) ;

1 500 € séminaire général ;

500 € Chantiers de thèse ;

1 000 € Journée des doctorants ;

2 000 € édition (pré-achat de livres, etc.) ;

5 000 € équipement informatique (ordinateurs, imprimantes, licences) ;

3 500 € thèses et HDR ;

2 000 € financement axes (500 € par axe)

Rappels : dotation de l'État 2018 = 32 500 € (dont il faut comprendre les critères de détermination et qu'il faut essayer de faire augmenter)

Prévoir pour 2018 un comité de sélection (MCF Espé Discriminations) : 2 000 €

Prévoir des dépenses à peu près similaires par ailleurs

→ Anticiper au maximum les actions et rechercher des co-financements pour mieux soutenir les uns et les autres

+ Adopter quelques règles :

- Pas d'augmentation du pourcentage prélevé par le labo sur les contrats pour l'instant (reste à 4 %)
- Pas de raisonnement en « part chercheur » : compte tenu du nombre de chercheurs, doctorants et post-doc, on dépasse les 40 membres (!) et les besoins individuels sont très variables d'une année sur l'autre

- Missions pour intervention dans des colloques et autres manifestations scientifiques : Les montants des frais de mission seront pris sur un contrat si la manifestation est en rapport direct avec le contrat en question. Dans les autres cas, soutien au moins partiel du laboratoire quand le budget est de moins de 500 € et au cas par cas après décision en Conseil de laboratoire lorsque les frais dépassent 500 €.

- Organisation de manifestations scientifiques :

Il est indispensable de chercher des financements complémentaires extérieurs (voir d'ores et déjà sur l'intranet les informations et calendriers des subventions possibles : FIR, LabexMed, Métropole, Région, Département, etc.).

- Comités de rédaction :

Le labo s'engage à financer une mission par an (300 € max) et par revue aux membres du labo qui font partie d'un comité de rédaction (*Sociologie, Déviance et société*, etc.).

- Édition :

Il est question de soutenir préférablement les publications de projets collectifs (Actes de colloques, ...) et de privilégier les pré-achats d'ouvrage plutôt que le paiement de la prestation à l'éditeur.

- Attribution de 500 € par axe et 500 € pour les Chantiers de thèse :

A utiliser en missions pour inviter des chercheurs extérieurs, pouvant le cas échéant être impliqués dans des comités de suivi individuel de thèses

- **Soutiens financiers accordés à des manifestations organisées par le LAMES**

- Biennale de l'Urbain et des territoires (V. Baggioni) : 500 €
- Séminaire interlabo Maghreb (F. Souiah) : 300 €
- Colloque Terrains et chercheurs sous surveillance (P. Fournier) : 1 000 €

Réseau Reseida (A. Richard-Bossez) : Engagement à la prise en charge d'un maximum de 3 missions annuelles avec hébergement éventuel d'une nuit à concurrence de 1000 € par an + convention à établir avec AMU

- **Règlement intérieur et Conseil de labo**

La nouvelle version du Règlement intérieur est en préparation. Elle conduira à revoir la constitution du Conseil de laboratoire (élections et nominations).

- **AFS 2019**

Dans l'urgence, l'AFS sollicite la sociologie aixoise pour accueillir le prochain congrès de l'association à Aix en 2019. Des discussions sont en cours avec le LEST et avec les autres laboratoires locaux où s'affiche la sociologie. Sylvia Girel, Laurent Mucchielli et Pierre Fournier ont accepté de suivre le dossier.

<b>Relevé de décisions à l'issue du Conseil de laboratoire du 16/2/18</b>
---

- Pas d'augmentation du pourcentage sur contrat ; il reste à 4 %.
- Abandon du prélèvement sur contrat pour des activités (missions, etc.) qui ne seraient pas en lien direct avec la thématique du contrat
- Les missions d'un montant supérieur à 500 € seront traitées au cas par cas en Conseil de laboratoire
- Attribution de 500 € par axe (+ Chantiers de thèse) pour financer la mission d'invités extérieurs
- Soutien du Lames à l'organisation du Congrès AFS 2019 à Aix